

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 FÉVRIER 2019
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 février 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Mélanie Simoneau

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Johanne Fournier, *directrice adjointe des Services juridiques*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

44. *Entente de départ à la retraite*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Précision concernant le rejet des soumissions pour les ateliers municipaux (Prix trop élevés)

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2019-034

**Approbation procès-verbal
Séance générale 14 janvier 2019**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 14 janvier 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2019-035

**Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution 2018-494
Séance générale du 3 décembre 2018**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro
2018-494.

ADOPTÉE.

2019-036 Approbation des comptes – Janvier 2019

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et
déposée par le trésorier pour le mois de janvier 2019 :

Fonds d'administration :	4 008 997.17 \$
(Chèques numéros 31701 à 31919, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques, incluant le chèque annulé numéro 30171 pour un montant de 2 000 \$.)	

Fonds des dépenses en immobilisation :	744 843.21 \$
(Chèques et dépôts directs numéros 2960 à 2967 et paiements directs, incluant le chèque annulé numéro 2886 pour un montant de 7 175.41 \$.)	

Certificat du trésorier numéro 3173.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

**A-2019-02 Règlement 534-72 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la
signalisation afin de modifier certaines interdictions de stationnement
sur le boulevard de la Marine, les rues Dalpé et de la Prairie et corriger
l'annexe F**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera
présenté en vue de son adoption le règlement 534-72 modifiant le règlement
numéro 534 relatif à la signalisation afin de modifier certaines interdictions de
stationnement sur le boulevard de la Marine, les rues Dalpé et de la Prairie et
corriger l'annexe F.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2019-03 Règlement 707-116 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de
permettre les services d'entreposage dans les zones I-207, I-208 et I-227**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-116 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les services d'entreposage dans les zones I-207, I-208 et I-227.

2019-037 Adoption – Premier projet de règlement 707-116 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les services d'entreposage dans les zones I-207, I-208 et I-227

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-116 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les services d'entreposage dans les zones I-207, I-208 et I-227 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2019-038 Règlement 631-40 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-40 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2019.

ADOPTÉE.

2019-039 Adoption – Règlement 895 décrétant divers travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 895 décrétant divers travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2019-040

**Règlement numéro 887
Quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 887 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière-aux-Pins (branches 1 et 2) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 107 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 107 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2019-041

**Adoption finale - PPCMOI 2018-125
Permettre l'installation d'enseignes attenantes
3411, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre l'installation d'enseignes attenantes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-12-110 du 5 décembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2018-125 concernant l'installation d'enseignes attenantes sises au 3411, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concepts de la compagnie Air Liquide, déposés à la Ville de Varennes le 4 décembre 2018.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- Permettre l'utilisation de la peinture comme matériaux de conception d'une enseigne alors que le règlement prohibe ce type de matériaux (article 353);
- Permettre la présence de deux enseignes sur un bâtiment accessoire alors que le règlement prescrit un maximum d'une enseigne par bâtiment accessoire (article 362);
- Permettre la présence d'enseignes sur des équipements accessoires permanents (réservoirs) alors que le règlement prohibe l'installation d'enseignes sur ce type d'équipement (article 362);

- Permettre qu'une enseigne murale apposée sur un bâtiment accessoire ait une superficie de 15.5 mètres carrés alors que le règlement limite la superficie maximale d'une enseigne à 3 mètres carrés (article 362).

Le tout conformément aux plans cités et uniquement conformément à ceux-ci.

Adoption par résolution d'un premier projet : 14-01-2019

Assemblée publique de consultation : 04-02-2019

Adoption finale par le Conseil municipal : 04-02-2019

Certificat de conformité MRC Marguerite-D'Youville :

Avis public d'entrée en vigueur du PPCMOI :

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention

2019-042

**Usage conditionnel 2018-126
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
220, rue du Trécarré**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 220, rue du Trécarré;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 janvier 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2018-12-114 du 5 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2018-126 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 220, rue du Trécarré, le tout, tel que présenté aux plans de Plan Image, dossier « DT18091-B », déposé à la Ville en date du 1^{er} novembre 2018.

Le terrain porte les numéros de lots 101-109 et 285-31 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-504.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention

2019-043

**Usage conditionnel 2018-123
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
2642, boulevard René-Gaultier**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 2642, boulevard René Gaultier;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 janvier 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2018-12-115 du 5 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2018-123 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 2642, boulevard René-Gaultier, le tout, tel que présenté sur le plan concept de Plan Image, déposé à la Ville en date du 3 décembre 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 6 004 168 du cadastre du Québec dans la zone H 428.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2019-044

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2019-006
Permettre l'aménagement d'une rue en impasse
(rue Jules-Phaneuf, secteur TOD)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'une rue en impasse;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-01-07 du 16 janvier 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 janvier 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2019-001 afin de :

- Permettre un axe d'intersection entre deux rues donnant sur une même artère à 60 mètres alors que le règlement de lotissement # 708 prévoit que sur une artère, un axe d'intersection ne peut être inférieur à 120 mètres (article 25);
- Permettre une intersection avec une rue dont l'emprise est de moins de 20 mètres pour laquelle le champ de visibilité est de 35 mètres alors que le règlement de lotissement # 708 prévoit que le champ de visibilité minimal ne peut être inférieur à 40 mètres (article 24).

Le tout, tel que présenté sur les plans concept d'Éric Choinière, dossier C181103, minute 14827, en date du 12 décembre 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 77-P du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans les zones M-401 et M-467.

ADOPTÉE.

2019-045 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-116
Régulariser certaines transformations effectuées sur le bâtiment principal
8, rue Saint-Eugène

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-01-04 du 16 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-116 afin de régulariser et permettre le changement du revêtement de la toiture, l'ajout d'une galerie en cour arrière, la modification des ouvertures sur les murs arrières et avant et la transformation de la galerie située en cour avant du bâtiment principal sis au 8, rue Saint-Eugène, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Stephany Tessier, dossier R2018-170, en date du 17 décembre 2018.

Le bâtiment est sis au 8, rue Saint-Eugène sur le lot 77-7 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-633.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-046 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-007
Agrandissement du bâtiment principal
5036, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-01-05 du 16 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-007 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Yves H. Samuel, dossier « JOB 523 », en date du 14 décembre 2018.

Le bâtiment est sis au 5036, route Marie-Victorin sur le lot 1-5 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-313.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2019-047 Déplacement – Équipements T.I. à la bibliothèque

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour le déplacement des équipements T.I. au sous-sol de la bibliothèque à la firme Trilogie pour un montant maximal de 40 000 \$ taxes incluses.

Cette dépense est conditionnelle à l'acceptation d'un transfert budgétaire et est affectée au surplus accumulé non-affecté.

Certificat du trésorier numéro 3171.

ADOPTÉE.

2019-048 Acquisition – Équipements informatiques (Projet E-Gaming)

CONSIDÉRANT la mise sur pied par la Ville de Varennes d'un fonds du multimédia afin de favoriser le développement de ce secteur de haute-technologie sur le territoire varennois;

CONSIDÉRANT que le développement d'un programme de E-Gaming par le Cégep de Sorel-Tracy, appuyé par une animation de la Ville de Varennes, contribue au développement de conditions favorables à l'installation de telles entreprises et au développement d'une synergie avec les entreprises existantes;

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour l'achat d'équipements informatiques auprès de la firme HP Canada pour un montant de 81 926.31 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par une appropriation du surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3174.

ADOPTÉE.

2019-049 Acquisition – Pincés de désincarcération

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour l'achat de pincés de désincarcération auprès de 1200 Degrés (Boivin & Gauvin) pour un montant de 41 932.70 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé sur une période de cinq ans à compter de 2020.

Certificat du trésorier numéro 3176.

ADOPTÉE.

**2019-050 Analyse de l'eau potable
Reconduction du contrat pour 2019**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-450 adoptée en séance générale le 7 novembre 2016 pour l'analyse de l'eau potable pour 2017 avec option de reconduire ce contrat pour deux années supplémentaires en 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-060 qui autorisait la reconduction en 2018;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat de l'analyse de l'eau potable pour l'année 2019 avec la compagnie Groupe Environnex inc., pour un montant de 13 518.76 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 20 octobre 2016.

ADOPTÉE.

**2019-051 Fourniture de produits d'entretien
Reconduction du contrat pour 2019**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-028 adoptée en séance générale le 8 janvier 2018 pour l'achat de produits d'entretien pour 2018 avec option de reconduction pour un (1) an en 2019;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat de fourniture de produits d'entretien pour l'année 2019 avec la compagnie Équipements sanitaires Prodec Inc., pour un montant de 24 891.82 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 14 décembre 2017.

ADOPTÉE.

**2019-052 Entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques
Reconduction du contrat pour 2019**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-057 adoptée en séance générale le 5 février 2018 pour le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques en 2018 avec option de reconduction pour un (1) an en 2019;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques pour l'année 2019 avec la compagnie Groupe DR Électrique Inc., pour un montant de 37 351.18 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 19 décembre 2017.

Certificat du trésorier numéro 3168.

ADOPTÉE.

**2019-053 Inspection et analyse de bornes d'incendie, manipulation de vannes et
écoute de fuites
Reconduction du contrat pour 2019**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-148 adoptée en séance générale le 3 avril 2017 pour le contrat d'inspection et analyse de bornes d'incendie, manipulation de vannes et écoute de fuites pour 2017 avec option de reconduction en 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-058 qui autorisait la reconduction en 2018;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat d'inspection et analyse de bornes d'incendie, manipulation de vannes et écoute de fuites pour l'année 2019 avec la compagnie Nordikeau Inc., pour un montant de 18 412.10 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 14 mars 2017.

ADOPTÉE.

2019-054 Fourniture de chaussures de sécurité pour 2019 avec option de reconduction pour un (1) an en 2020

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 16 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture de chaussures de sécurité pour 2019 avec option de renouvellement pour 2020 à L'Équipeur (4153006 Canada Inc.), pour un montant de 33 299.06 \$ incluant les taxes pour l'année 2019.

Certificat du trésorier numéro 3169.

ADOPTÉE.

2019-055 Audit du rapport financier de la Ville

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des finances en date du 23 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat de l'audit du rapport financier de la Ville pour les années 2018, 2019 et 2020 à Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), pour un montant total de 75 251.14 \$ taxes incluses pour les trois (3) années.

ADOPTÉE.

2019-056 Achat d'un véhicule hybride (Projet SAUVÉR)

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 22 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'achat d'un véhicule hybride de marque Hyundai Ioniq 2019 auprès du concessionnaire Riendeau Hyundai Sainte-Julie, pour un montant de 34 892.59 \$ incluant les taxes et incluant une subvention pour véhicule électrique de 4 000 \$.

Cette dépense est affectée au fonds de roulement et le remboursement se fera sur une période de 5 ans à compter de 2020.

Certificat du trésorier numéro 3172.

ADOPTÉE.

2019-057

Services professionnels – Reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573.1 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie visant la reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 29 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à Tetra Tech QI Inc., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie visant la reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André, au montant de 101 683.89 \$ taxes incluses, incluant un montant de 8 040 \$ avant taxes pour les imprévus, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 893.

DE mandater et d'autoriser Tetra Tech QI Inc. à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), notamment en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, dans le cadre du projet de reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André;

QUE la Ville de Varennes s'engage à transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des réseaux à l'autorisation accordée pour le projet de reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André.

Ces dépenses sont affectées au règlement d'emprunt 893.

ADOPTÉE.

2019-058

**Conception – construction et mise en service des ateliers municipaux
Rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la conception – construction et mise en service des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT la réserve contractuelle émise par la Ville, laquelle se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la condition exigée à l'effet que le prix soumissionné ne peut excéder le montant maximal fixé dans les documents d'appel d'offres, sous peine de rejet;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissions reçues excèdent le prix maximum indiqué à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues et qu'à cet effet, le directeur général ou le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les soumissionnaires en conséquence.

ADOPTÉE.

2019-059 Fourniture et installation d'un parcours Pumptrack amovible

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un parcours Pumptrack amovible;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 1er février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu

D'OCTROYER le contrat à Atmosphère Inc. pour la fourniture et l'installation d'un parcours Pumptrack amovible, pour un montant de 155 657.29 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3178.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2019-060 Promesse d'achat – 3450, chemin de la Baronnie
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat pour le 3450, chemin de la Baronnie à intervenir entre le propriétaire et la Ville de Varennes ainsi que l'acte de vente en découlant; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense sera financée par une appropriation du surplus non-affecté.

Certificat du trésorier numéro 3177.

ADOPTÉE.

2019-061 **Comité de la Fête Nationale**
Subvention 2019

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 8 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le directeur du Service des finances et trésorier à remettre au Comité de la Fête nationale de Varennes un montant de 40 000 \$, représentant la subvention 2019.

Certificat du trésorier numéro 3170.

ADOPTÉE.

2019-062 **Carte de crédit**
Cabinet du conseil

CONSIDÉRANT qu'une carte de crédit est nécessaire dans les opérations courantes du Cabinet du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise l'émission d'une carte de crédit au nom de l'adjointe administrative du Cabinet du conseil, madame Caroline Malo, dont la limite est fixée à un montant de 2 000 \$.

ADOPTÉE.

2019-063 **Projets 2019**
Autorisations de dépenses au Fonds d'infrastructures
Autorisation de dépense au Fonds des carrières et sablières

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 22 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le prélèvement au fonds d'infrastructure du financement nécessaire pour les projets 2019 suivants :

- Resurfaçage sans gainage rue Marie-Renée pour 210 000 \$;
- Resurfaçage sans gainage rue Perreault pour 195 000 \$;
- Programme de resurfaçage de rues urbaines pour 350 000 \$;
- Programme de réfection de passages piétonniers pour 33 000 \$.

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire de 390 000 \$ constituée au fonds des carrières et sablières pour le resurfaçage sans gainage du chemin Petit-Bois.

Certificat du trésorier numéro 3175.

ADOPTÉE.

2019-064 Transferts budgétaires 2018 et 2019

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 23 960 \$ pour 2018 et de 484 464 \$ pour 2019 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 31 janvier 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

**2019-065 Régie intermunicipale du Centre multisports régional
Appui à une demande de subvention**

CONSIDÉRANT que le 23 janvier 2019, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a approuvé le dépôt d'une demande de subvention afin de motoriser les rideaux séparateurs;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la RICMR a indiqué que les Villes de Sainte-Julie, Saint-Amable et Varennes supporteraient cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes appui la demande de subvention.

ADOPTÉE.

**2019-066 Appropriation surplus réservés
Émission de prêts – Programme FIME**

CONSIDÉRANT la création d'un surplus réservé au profit du programme FIME pour le financement de rénovations énergétiques par la résolution 2016-283;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER du surplus réservé FIME, un montant de 34 788 \$ représentant le total des prêts émis au cours de l'exercice 2018 et affectés au fonds des activités d'investissement.

ADOPTÉE.

**2019-067 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2019-2020
Bilan annuel des réalisations – Adoption**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le Plan d'action 2018-2019-2020, bilan 2018, à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes qui est joint en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

**2019-068 Requête des villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park et de la
Municipalité de Verchères de se joindre à la Régie intermunicipale des
Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu – Modification de l'entente**

ATTENDU les résolutions des Villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park ainsi que de la Municipalité de Verchères à l'effet qu'elles désirent se joindre à la nouvelle Régie Intermunicipale de Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu ci-après nommée la RISAVR;

ATTENDU que l'entente constituant la RISAVR devra être modifiée afin de les inclure.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la résolution votée lors de l'assemblée de la RISAVR tenue le 21 décembre 2018 qui accepte que les Villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park ainsi que la Municipalité de Verchères se joignent à la RISAVR;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur des Services juridiques et greffier, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la modification de l'entente constituant la RISAVR

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE.

2019-069 Appui au Comité pour la protection des berges du Saint-Laurent

CONSIDÉRANT le récent lancement d'un Comité pour la protection des berges du Saint-Laurent regroupant des citoyens de Contrecoeur, Varennes et Verchères visant à promouvoir la mise en place d'initiatives de protection des berges du fleuve et de mieux protéger les rives contre l'érosion;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition demandant à la Chambre des communes d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin que celui-ci mette en place un programme en matière de protection des berges du fleuve Saint-Laurent et prenne les mesures afin de lutter efficacement contre ce phénomène;

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes appuie le Comité pour la protection des berges du Saint-Laurent ainsi que ses revendications en matière de protection des rives contre l'érosion.

ADOPTÉE.

2019-070 Gestion des débordements d'eaux usées

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes approuve le document intitulé « Gestion des débordements d'eaux usées »;

QUE la Ville de Varennes s'engage à investir dans la mise aux normes des installations en matière d'assainissement des eaux, tel que prévu à ce document.

ADOPTÉE.

**2019-071 Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin
Appui d'une candidature – Volet régional**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes appui la candidature de madame Hélène Gagné, Présidente de l'Association des enfants et adultes handicapés de Boucherville et Varennes dans le volet régional.

ADOPTÉE.

2019-072 Adoption – Politique portant sur la santé et la sécurité du travail

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle Politique portant sur la santé et la sécurité du travail.

ADOPTÉE.

**2019-073 Conditions de travail de certains employés cadres
Modifications**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le tableau en annexe afin de confirmer les amendements aux annexes des conditions de travail des personnes dont le nom figure audit tableau.

ADOPTÉE.

**2019-074 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP 2019-02 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 30 janvier 2019.

ADOPTÉE.

2019-075 Entente de départ à la retraite

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par la directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le départ à la retraite de l'employé portant le matricule 98, en date du 1^{er} février 2019;

D'AUTORISER la signature de l'entente ci-jointe par le directeur général, à titre de représentant de la Ville de Varennes, telle entente est annexée à la présente comme si au long récitée.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande du prix maximum dans l'appel d'offres des ateliers municipaux
- Confirmation de la firme Évimbec pour les taxes municipales
- Endroit où seront installés les bancs intelligents
- Demande si banc intelligents adaptés au climat
- Commentaires concernant le trafic engendré par les camions de Costco
- Questionnement concernant l'achat du 3450, chemin de la Baronnie
- Changements dans le règlement de tarification
- Nouveau tarif pour la vidange des fosses sceptiques dans le secteur rural
- Confirmation de la vérification par la MRC pour les fosses sceptiques
- Sujet de la séance de consultation publique
- Questions sur les comptes de taxes
- Problématiques concernant le trafic engendré par les camions de Costco
- Excuses et rétractation de Mme Dulude suite à des propos offensants tenus à la séance générale du 14 janvier 2019

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 18.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques,*

Martin Damphousse

Me Johanne Fournier, OMA